VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
mardi 19 mars 2013
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

SL/MG

N° 001496

Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent du service des sports auprès de l'association sportive VTT Luberon

Affiché le :

Le mardi 19 mars 2013 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pourvoir à M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu, le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Par délibération CP/CT n°291 en date du 16 décembre 1998, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition d'un agent du service des sports, auprès de l'association sportive VTT Luberon.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au renouvellement de la convention qui est arrivée à échéance.

Un agent du service des sports sera mis à disposition de l'association VTT Luberon pour assurer le développement et l'encadrement de l'école VTT les mercredis de 9 heures à 17 heures pendant l'année scolaire (hors vacances scolaires).

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'une mise à disposition, la loi pose le principe d'une exigence générale de remboursement de l'intégralité de la rémunération par l'organisme d'accueil.

Considérant que les objectifs de l'association sont en parfaite adéquation avec la politique sportive, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accorder une dérogation au principe de remboursement et d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit.

Les objectifs de l'association VTT Luberon sont :

Favoriser et développer la pratique du VTT auprès des jeunes adhérents de l'association selon des principes éducatifs et des actions pédagogiques tels que :

- Etablir soigneusement chaque parcours et choisir les difficultés en fonction des objectifs pédagogiques poursuivis.
- Gérer ses efforts en fonction du terrain.
- Comprendre le fonctionnement d'un engin mécanique, en assurer le bon état de marche.
- Mettre en place des situations variées sur un terrain afin d'initier aux notions d'équilibre, de trajectoires, de propulsion et de freinage.
- Mettre en application ces nouvelles notions en milieu naturel (randonnées sportives adaptées aux acquisitions).
- Privilégier un parcours permettant d'appréhender les différents types de terrain (sec, glissant, mou, avec dénivelé, etc.).

LE CONSEIL
A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE, la proposition de Monsieur le Maire de mettre à disposition, un agent du service des sports auprès de l'association VTT Luberon dans les conditions précitées.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL